



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 2 NOVEMBRE 2016 A 19H00  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-181

**OBJET : Retour des compétences à Nogent-sur-Marne et au Perreux-sur-Marne**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>64</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>86</b>
Pour	<b>86</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Dominique ADENOT, Caroline ADOOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Chantal CANALES, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

**Représentés :**

Jean-Philippe BEGAT représenté par Jacques Alain BENISTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Olivier CAPITANIO représenté par Michel HERBILLON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Régis PIO, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Sylvain DROUVILLE représenté par Hervé GICQUEL, Christian FAUTRE représenté par Dominique ADENOT, René GAILLARD représenté par Philippe CIPRIANO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Germain ROESCH représenté par Henri PETTENI, Christel ROYER représentée par Alain PAVIE, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

**Absents :**

Delphine FENASSE, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Yoann

Accusé de réception en préfecture  
09420057941-20161102-D16-181-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2016  
Date de réception préfecture : 09/11/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016

**OBJET** : Retour des compétences à Nogent-sur-Marne et au Perreux-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

**CONSIDERANT** que le conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois dispose d'un délai de deux ans à compter de sa création pour décider de conserver ou non les compétences qui étaient exercées par les anciens EPCI existants sur le territoire,

**CONSIDERANT** que les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) listées ci-après n'ont pas vocation à être étendues à l'ensemble des villes de l'EPT et peuvent être retransférées aux villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux sur Marne :

- Marchés alimentaires, animations commerciales,
- Cimetières :
  - Entretien et gestion des cimetières et des services délégués y afférents,
  - Entretien des monuments aux morts et des tombes des soldats morts pour la France à l'intérieur des cimetières,
  - Réalisation des études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que éventuellement, de tous équipements connexes ;
- Sécurité Incendie : Prise en charge du versement du contingent incendie au Service Départemental de l'Incendie et du Secours.
- Versement de subventions à des associations telle que TREMPLIN JEUNES.

**DELIBERE,**

**DECIDE** le retour aux villes du Perreux-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne des compétences suivantes :

- marchés alimentaires, animations commerciales,
- cimetières,
- contingent incendie,
- versement de subventions telles que TREMPLIN JEUNES, Union des Professionnels du Centre du Perreux (UPCP) et Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne (UCN).

**AUTORISE** le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transports de crédits, de personnels, de biens,

**DIT** que l'EPT cessera d'exercer ces compétences le 31 décembre 2016

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20161102-D16-181-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2016  
Date de réception préfecture : 09/11/2016